

Arrêté fédéral concernant le supplément I au budget 2008

du 28 mai 2008

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 2 avril 2008²,
arrête:*

Art. 1 Crédits supplémentaires

Les crédits budgétaires ci-après sont ouverts au titre du premier supplément au budget 2008 de la Confédération suisse, selon liste spéciale:

	francs
a. compte de résultats: charges de	181 956 600;
b. domaine des investissements: dépenses de	43 150 000.

Art. 2 Dépenses

Des dépenses supplémentaires de 225 106 600 francs sont autorisées dans le cadre du compte de financement pour 2008.

Art. 3 Crédits d'engagement soumis au frein aux dépenses

Les crédits d'engagements suivants sont autorisés:

	francs
a. Participation aux programmes de l'ESA 2008 à 2015	250 000 000;
b. Travaux de remise en état et acquisition de pièces de rechange	60 000 000;
c. Stratégie européenne pour la physique des particules (CERN)	27 600 000;
d. Installations d'évacuation des eaux usées et des déchets	22 000 000;
e. Crédit annuel d'engagement pour les améliorations structurelles dans l'agriculture	7 000 000.

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

Art. 4 Crédits d'engagement non soumis au frein aux dépenses

Les crédits d'engagements suivants sont autorisés:

	francs
a. OMC: location de bureaux	15 000 000;
b. OMC: rénovation du Centre William Rappard	7 000 000;
c. Equipement de la salle de conférence 301 dans le bâtiment du Parlement	3 500 000;
d. Nouvelle construction du bâtiment de l'OMC	500 000.

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 26 mai 2008

Le président: André Bugnon

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 28 mai 2008

Le président: Christoffel Brändli

Le secrétaire: Philippe Schwab

Arrêté fédéral <bd> concernant le supplément I au budget 2008

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.07.2008
Date	
Data	
Seite	5277-5278
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 927

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.
I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.